



Laboratoire de Biologie Médicale ANABIO

Dr Rafik BEN AMOR – Biologiste

110 Av. des Arènes Romaines
31300 Toulouse

Tel : 05.61.49.97.97

Fax : 05.61.49.96.26

Email : labo.anabio@wanadoo.fr

Manuel de prélèvement

A l'attention des professionnels de
santé

Version 02

Ce document a été rédigé par : Françoise CASAS, RAQ, le 12/04/2012
(Fonction, date et visa)

Ce document a été vérifié par : Rafik BEN AMOR, Biologiste, le 22/04/2012
(Fonction, date et visa)

Ce document a été approuvé par : Rafik BEN AMOR, Biologiste, le 22/04/2012
(Fonction, date et visa)

AVANT PROPOS

Le but de ce manuel de prélèvement est de vous donner les éléments pratiques nécessaires à la réalisation des prélèvements sanguins et bactériologiques chez vos patients avant de nous les acheminer.

Cela fait partie de la volonté de notre laboratoire de mettre à votre disposition un certain nombre de documents issus de notre système qualité, d'améliorer la communication entre les différents partenaires du système des soins au profit de nos patients respectifs.

Cette démarche s'inscrit également dans le droit fil des exigences normatives de l'accréditation selon la norme ISO NF 15189 (les laboratoires de biologie médicale doivent être accrédités selon cette norme avant fin 2016).

Dans ce manuel, nous avons abordé les trois phases qui régissent la réalisation des examens de laboratoire : pré-analytique, analytique et post-analytique.

La qualité de la phase pré-analytique est le premier élément de cette chaîne. Elle est essentielle car elle conditionne le produit final de ces trois processus. Un échantillon biologique prélevé et transmis dans le respect des préconisations est nécessaire pour bien réaliser et valider un examen biologique.

Les préconisations de prélèvement pour le patient, le délai d'acheminement, le choix des tubes, le niveau de remplissage (les tubes de coagulation doivent être convenablement remplis), les renseignements cliniques (traitements en cours) ainsi que les renseignements concernant l'identité (nom de naissance obligatoire pour le groupe sanguin) sont autant d'éléments indispensables pour le laboratoire.

Dans cette optique, la fiche de transmission des prélèvements (obligatoire légalement) est destinée à formaliser le recueil de toutes les données précédemment énumérées. Elle est indispensable au laboratoire pour assurer la conformité d'un prélèvement et réaliser les examens prescrits.

La phase analytique correspond à la réalisation et la validation des examens biologiques en tenant compte de certains éléments cliniques fournis, comme les traitements médicamenteux en cours.

La phase post-analytique concerne les modalités de rendu des résultats (envoi par la poste, la communication des résultats au médecin prescripteur, l'urgence éventuelle des résultats...).

Comme vous pouvez le constater, la réalisation des examens de biologie médicale est un ensemble de processus parfaitement identifiés qui nécessitent une maîtrise rigoureuse de toutes les étapes du début de la chaîne jusqu'au produit final.

DR. R. BEN AMOR, Biologiste

SOMMAIRE

POLITIQUE QUALITÉ DU LABORATOIRE ANABIO.....	4
1. AVANT LE PRÉLÈVEMENT	5
LISTE DES EXAMENS DU LABORATOIRE.....	5
PRÉCONISATIONS DE PRÉLÈVEMENT POUR LE PATIENT	5
FICHES DE TRANSMISSION DE PRELEVEMENT	6
2. RÉALISATION DU PRÉLÈVEMENT	7
IDENTIFICATION DES ÉCHANTILLONS.....	7
PRÉLÈVEMENTS SANGUINS.....	7
PRÉLÈVEMENTS URINAIRES.....	9
PRÉLÈVEMENTS BACTERIOLOGIQUES.....	9
3. APRES LE PRÉLÈVEMENT	11
ÉLIMINATION DES DÉCHETS	11
TRANSPORT DES ÉCHANTILLONS.....	11
4. SÉCURITÉ.....	12
CONDUITE À TENIR EN CAS D'INCIDENT DE PRÉLÈVEMENT	12
CONDUITE À TENIR EN CAS D'ACCIDENT AVEC EXPOSITION AU SANG.....	12
5. DIVERS.....	14
CONFIDENTIALITÉ DES RÉSULTATS.....	14
TIERS PAYANT AU LABORATOIRE.....	14
INFORMATIONS AUX PATIENTS.....	14
6. ANNEXES	15

POLITIQUE QUALITÉ DU LABORATOIRE ANABIO

L'objectif principal du laboratoire ANABIO est d'obtenir l'accréditation de la totalité des analyses qu'il réalise selon la norme NF EN ISO 15189 fin 2016.

Le laboratoire a développé sa politique qualité selon 4 axes d'amélioration :

Axe 1 : satisfaction des clients et des partenaires du laboratoire

Le laboratoire s'est donné comme objectifs de répondre au mieux aux:

→ **attentes implicites** de ses clients :

- prélèvement sans attente excessive (pour les patients se rendant au laboratoire)
- résultat analytique fiable
- respect des délais annoncés pour le rendu des résultats

→ **attentes explicites** de ses clients :

- traitement rapide et efficace des réclamations
- mise en place d'actions d'amélioration suite aux résultats des enquêtes de satisfaction par type de clientèle (patients / professionnels de santé).

Cette satisfaction est mesurée par l'exploitation des indicateurs qualité (IQ) mis en place pour chaque engagement.

Axe 2 : conformité à la réglementation et aux normes suivies par le laboratoire

Le laboratoire a pour objectifs :

- de **mettre en place et maintenir** un système efficace de veille réglementaire et normative couvrant l'ensemble des secteurs d'activité du laboratoire (IQ nombre de non-conformités relatives à la non application de la réglementation ou des normes mises en évidence lors des audits).
- de **mettre en place** des plans d'action pour répondre, en terme de ressources humaines et de moyens matériel notamment, aux nouvelles réglementations et exigences normatives (IQ pourcentage de réalisation des plans d'action).
- de répondre aux exigences spécifiques à notre secteur d'activité en matière d'hygiène et de sécurité et d'adapter un niveau de protection suffisant et adéquat (IQ nombre de non-conformités relatives à l'hygiène et la sécurité mises en évidence lors des audits).

Axe 3 : satisfaction des recommandations de bonnes pratiques professionnelles

Le laboratoire a pour objectifs :

- de **maintenir** le niveau de compétence du personnel en organisant une formation continue (IQ pourcentage de jours de formations effectuées par rapport au nombre de jours prévus pour chaque salarié ou gérant du laboratoire)

Axe 4 : satisfaction du personnel

Le laboratoire a pour objectifs :

- d'**offrir** des formations adaptées à l'exercice professionnel de ses salariés et gérants (IQ moyenne des notes relatives à l'appréciation de chaque formation)
- d'**assurer** la sécurité du personnel (IQ nombre d'AES annuel)
- d'**améliorer** la communication interne par la mise en place d'outils adaptés (IQ nombre de non-conformités dont la cause est imputable à un manque de communication)

Cette déclaration d'engagement implique que la direction délivre son soutien à l'ensemble des personnels et met à sa disposition les ressources nécessaires à la satisfaction de l'objectif collectif de qualité et de compétence.

1. AVANT LE PRÉLÈVEMENT

LISTE DES EXAMENS DU LABORATOIRE

ENR-A-038

Cf. Annexe 1

Demander au laboratoire de vous fournir les flacons pour Urine, Urines de 24h et Compte d'Addis.

Les protocoles de prélèvement sont disponibles au chapitre « Préconisations de prélèvement ».

Note : Pour toute demande concernant les méthodes d'analyses, contacter le laboratoire.

PRÉCONISATIONS DE PRÉLÈVEMENT POUR LE PATIENT

INS-A-009

Ce chapitre décrit les conditions à respecter pour réaliser un prélèvement dans de bonnes conditions.

RECUEIL D'URINES POUR ECBU (Examen CytoBactériologique des Urines)

Intérêt :

L'examen cyto bactériologique des urines est un examen simple permettant notamment de reconnaître les infections urinaires, de déterminer le germe en cause et de mesurer l'efficacité d'un traitement.

Préconisations pour le prélèvement :

- Se laver les mains.
- Faire une toilette soignée à l'aide de lingettes désinfectantes remises par le laboratoire ou à l'aide d'un savon antiseptique.
- Eliminer le premier jet dans les toilettes.
- Uriner ensuite dans le flacon stérile fourni par le laboratoire et le refermer soigneusement.
- Identifier le flacon avec votre nom et prénom si cela n'a pas été fait par le laboratoire et date et heure du recueil.

Le flacon doit être acheminé au laboratoire dans les **plus brefs délais**. Il peut être conservé au réfrigérateur (+4°C) maximum 3 heures.

RECUEIL D'URINES DE 24 HEURES

Intérêt :

Ce recueil permet l'analyse de certains paramètres de biochimie urinaire.

Préconisations pour le prélèvement :

- Au lever :
 - Vider la totalité de la vessie dans les toilettes.
 - Noter sur le flacon : Nom, Prénom, date et heure de départ du recueil
- Pendant 24 heures : Recueillir la totalité des urines dans le flacon jusqu'à l'heure indiquée au départ.
- Identifier le(s) flacon(s) avec votre nom et prénom si cela n'a pas été fait par le laboratoire.

La totalité des urines de 24 heures doit être acheminée au laboratoire dans les plus brefs délais (maximum 2 heures après la fin du recueil).

EXPECTORATION

Intérêt :

L'examen cyto bactériologique des crachats permet de reconnaître les infections broncho-pulmonaires.

Préconisations pour le prélèvement :

Faire le prélèvement avant le lever pour le crachat et dans l'heure qui suit le lever pour le tubage.

Le prélèvement doit être effectué dans un flacon stérile et doit être acheminé au laboratoire dans les plus brefs délais.

RECUEIL D'URINES POUR UN COMPTE D'ADDIS (HLM : Hématies - Leucocytes par minute)

Intérêt :

Cette analyse consiste à mesurer le débit des hématies et des leucocytes passant dans les urines. Ce recueil s'effectue sur la totalité des urines émises en 3 heures.

Préconisations pour le prélèvement :

- 3 heures avant le lever habituel :
 - Vider la totalité de la vessie dans les toilettes.
 - Boire un grand verre d'eau (1/4 de litre environ).
 - Noter la date et l'heure sur le flacon fourni par le laboratoire
 - Se recoucher et rester allongé au repos pendant 3 heures.
- 3 heures après (le plus exactement possible):
 - Uriner dans le flacon fourni par le laboratoire pour recueillir la totalité des urines.
 - Noter l'heure sur le flacon.
- Identifier le flacon avec votre nom et prénom si cela n'a pas été fait par le laboratoire.

Le flacon doit être acheminé au laboratoire dans les plus brefs délais.

Nb : Dans l'intervalle des trois heures, toutes les urines doivent être récupérées dans le flacon.

RECUEIL DES SELLES (Coproculture et examen parasitologique des selles)

Intérêt :

La coproculture a pour objet de mettre en évidence l'agent responsable d'une diarrhée infectieuse.

Préconisations pour le prélèvement :

Cet examen est à effectuer, si possible, lors des épisodes diarrhéiques. Il est souhaitable de faire cet examen à distance de tout traitement, avec un régime sans résidu la veille du recueil.

- Recueillir les selles dans le flacon stérile fourni par le laboratoire.
- Identifier le flacon avec votre nom et prénom si cela n'a pas été fait par le laboratoire. Noter la date et l'heure du recueil.

Le flacon doit être acheminé au laboratoire dans les plus brefs délais.

SCOTCH TEST

Intérêt :

Ce test permet de mettre en évidence les œufs d'Oxyures (vers intestinaux), très fréquents chez les enfants et très contagieux, entraînant des démangeaisons et troubles du sommeil.

Préconisations pour le prélèvement :

A effectuer au lever avant la toilette et les premières selles.

- Décoller le scotch de son support.
- Appliquer le coté adhésif sur les plis de la marge anale et le maintenir en appuyant quelques secondes.
- Retirer le scotch et l'étaler sur la lame support.
- Renouveler l'opération avec le second scotch.
- Replacer les 2 lames dans l'étui.
- Identifier l'étui avec votre nom et prénom si cela n'a pas été fait par le laboratoire.

L'étui doit être acheminé au laboratoire dans les plus brefs délais.

FICHES DE TRANSMISSION DE PRELEVEMENT

ENR-A-031 ET ENR-A-074

Cf. Annexe 2

2. RÉALISATION DU PRÉLÈVEMENT

IDENTIFICATION DES ÉCHANTILLONS

PR-A-008

L'échantillon est identifié par le nom, le prénom, la date de naissance, le sexe du patient et par la date et l'heure de prélèvement.

Dans le cas d'un examen de groupe sanguin, le nom de naissance est obligatoirement indiqué.

Cette identification est réalisée par la personne effectuant le prélèvement et sur tous les récipients, en vérifiant l'identité auprès du patient qui est invité à la confirmer.

Les renseignements utiles à la bonne interprétation des résultats sont demandés par le préleveur et reportés sur la fiche de transmission de prélèvement.

Dans le cadre des prélèvements effectués par un professionnel de santé (médecins, infirmiers, y compris ceux exerçant dans un établissement de santé), la fiche de transmission de prélèvement est obligatoirement renseignée.

PRÉLÈVEMENTS SANGUINS

MO-A-004

Modalités de réalisation des prélèvements sanguins :

- Antiseptie de la peau à l'aide d'un coton imprégné d'alcool modifié.
- Pose du garrot et recherche de la veine, à prélever rapidement.
- Utilisation d'aiguille stérile à usage unique obligatoire. Utiliser les tubes à prélèvement en fonction des examens prescrits (Cf. « Choix des tubes »).
- Desserrer le garrot avant de retirer l'aiguille.
- Retirer l'aiguille tout en comprimant la veine avec le coton.
- Le patient assure la compression pendant 2 à 3 minutes.
- S'assurer que l'hémostase a été efficace avant de poser un pansement compressif.

Note : En cas de prélèvement sur différents types de tubes, l'ordre de prélèvement suivant doit être respecté (le code couleur correspond aux anti-coagulants décrit dans le chapitre « Choix des tubes ») quand le contenu de la prescription le permet.

Les codifications des couleurs sont les suivantes :

- Rouge : sans anticoagulant,
- Bleu : citrate de sodium (hémostase),
- Violet : EDTA,
- Noir : Citrate de sodium (Vs).

Les tubes à bouchon gris (fluorure) sont utilisés dans les épreuves d'exploration du métabolisme du glucose (cycle glycémique, O'Sullivan, HGPO).

ROUGE → BLEU → VIOLET et/ou NOIR

Temps de saignement (Méthode de DUKE) :

- Désinfection de la peau avec un antiseptique non alcoolique (Solution de Dakin).
- Attendre une à deux minutes.
- Incision franche horizontale de la partie médiane du lobe de l'oreille avec un vaccino style. Déclenchement du chronomètre.

- Recueil des gouttes de sang toutes les 30 secondes sur le coton placé en dessous du lobe de l'oreille (absorption du sang par contact et non séchage par le coton appuyé sur l'incision).
- Noter le temps écoulé depuis l'incision jusqu'à l'arrêt du saignement sur la fiche de transmission de prélèvement.

Tests de tolérance au glucose

Le patient doit être à jeun pour le premier prélèvement.

Le premier prélèvement est effectué sur tube sec ou fluoré (selon la prescription ou non d'autres examens). Les autres prélèvements sont réalisés sur tube fluoré (Gris).

Glycémie à jeun et post-prandiale, cycle glycémique

- Réaliser le prélèvement lorsque le patient est à jeun.
- Puis réaliser un deuxième prélèvement 1h30 à 2 heures après le début d'un petit déjeuner et après le déjeuner selon la prescription.

Hyperglycémie provoquée par voie orale HGPO

- Réaliser le prélèvement lorsque le patient est à jeun.
- Le patient ingère la quantité de glucose prescrite par le médecin. En absence de prescription donner au patient 100 grammes de glucose dissous dans un verre d'eau (il faut ajouter le glucose à l'eau tout en remuant pour une bonne dissolution).
- Réaliser à nouveau un prélèvement toutes les heures pendant 3 heures (t1, t2 et t3). Le patient est tenu de rester au laboratoire, au repos pendant toute la durée de l'épreuve.
- Il peut être demandé de faire en même temps un dosage d'insuline : Prélever aux mêmes temps que précédemment un tube sec.

Test de O'Sullivan

- Réaliser le prélèvement sur un tube sec lorsque le patient est à jeun.
- Le patient ingère 50g de glucose (même protocole de préparation que pour l'HGPO).
- Réaliser à nouveau un prélèvement après 60 minutes, le patient étant resté au repos dans l'intervalle de temps.

Dosage de cortisol

Sans précision sur la prescription, un prélèvement sur tube sec est réalisé entre 7h et 10h du matin pour une cortisolémie de base.

Pour explorer la sécrétion nyctémérale, la prescription d'examen peut préciser d'effectuer un dosage dans la soirée, soit entre 16 et 18 heures.

De même, le dosage du cortisol peut être demandé dans le cadre d'une épreuve de freinage à la dexaméthasone (prise d'un comprimé le soir à minuit et prélèvement le lendemain matin entre 7h et 9h).

Goutte épaisse (Recherche du paludisme)

- Antisepsie de la pulpe du doigt à l'aide d'un coton imprégné d'alcool modifié.
- Procéder à une incision franche avec un vaccinostyle.
- Recueillir une goutte de sang sur une lame de verre propre.
- Avec le coin d'une lame, effectuer un mouvement circulaire en partant du centre de la goutte vers la périphérie pendant quelques secondes.
- Confectionner 2 à 3 lames selon cette technique.

Dosage de la prolactine

S'agissant d'une hormone hypophysaire à sécrétion pulsatile, il est recommandé de faire deux prélèvements à 30 minutes d'intervalle et d'effectuer le dosage sur un pool.

PRÉLÈVEMENTS URINAIRES

MO-A-005

Examen cytbactériologique des urines (ECBU)

- Se laver soigneusement les mains.
- Faire une toilette soignée grâce à la lingette imprégnée de solution antiseptique (Dakin).
- Rejeter le premier jet dans les WC.
- Recueillir le second jet dans le flacon et le refermer soigneusement.

Examen cytbactériologique des urines (ECBU) : Le sac collecteur pour les enfants

- Nettoyer soigneusement la peau qui doit être propre et sèche.
- Sortir la poche de son emballage et retirer le revêtement qui protège l'adhésif.
- Appliquer en massant pour garantir une bonne adhérence.
- Ne pas dépasser 2 heures de pose du sac collecteur tout en évitant la contamination par les selles.
- Pour enlever la poche, soulever un coin et détacher doucement. Pour assurer le transport au laboratoire, il est préférable de transférer rapidement la totalité l'urine recueillie dans un flacon à ECBU stérile.

Compte d'Addis

- 3 heures avant le lever habituel, le patient doit vider sa vessie dans les toilettes.
- Boire un verre d'eau (soit ¼ litre approximativement), se recoucher et rester allongé au repos pendant 3 heures.
- Après ces trois heures, uriner complètement (vider totalement la vessie) dans le flacon, et le rapporter au laboratoire.

Urines de 24 heures

- Au réveil, uriner dans les toilettes (vider totalement la vessie) et noter l'heure qui sera le départ du recueil.
- Puis pendant 24 heures (la journée, la soirée, la nuit et le lendemain au réveil), recueillir la totalité des urines dans le flacon fourni par le laboratoire jusqu'à l'heure indiquée au départ. Le flacon doit être conservé dans un endroit frais pendant la durée de l'épreuve.
- Rapporter la totalité des urines au laboratoire le plus rapidement possible.

PRÉLÈVEMENTS BACTERIOLOGIQUES

MO-A-006

Prélèvement vaginal ou cervico-vaginal

- La patiente devra éviter toute toilette intime, tout traitement local (crème, gels, savons...) ainsi que tout rapport sexuel dans les 24 heures précédant l'examen.
- Il est conseillé d'éviter le prélèvement pendant la période menstruelle car la flore est modifiée (sauf avis contraire du prescripteur).
- Le prélèvement doit être réalisé avant ou à distance de tout traitement antibiotique (> 15 jours pour les chlamydiae, > 5 jours pour les germes banals).

En préambule au prélèvement, le préleveur doit s'assurer des conditions physiologiques du sujet.

- Après mise en place d'un spéculum à usage unique, prélever en fonction du tableau suivant :

	Germes banals	Gonocoque	Mycoplasme	Chlamydiae	Herpes
Site de prélèvement	Vaginal	Col	Col	Col	Vulvo vaginal
Nombre d'écouvillons	1	1	1	1	1

- Un écouvillon supplémentaire est prélevé pour l'étalement de lames et coloration de Gram.
- Noter l'importance des pertes vaginales ainsi que leur aspect macroscopique.

Prélèvement urétral

- Le patient ne doit pas uriner dans les deux heures précédant le prélèvement.
- Prélever avec 2 écouvillons au niveau du méat (un pour la mise en culture, un pour l'étalement de lames).
- S'il n'y a pas ou peu d'écoulement, recueillir le 1er jet d'urines (quelques premières gouttes d'urine).
- Pour la recherche de chlamydiae et de mycoplasme : introduire un écouvillon fin dans l'urètre de 2 à 3 mm en effectuant 3 ou 4 rotations pour recueillir le maximum de cellules.
- Noter l'importance de l'écoulement urétral.

Autres prélèvements bactériologiques

Nature du prélèvement	Mode de prélèvement	Matériels
Coproculture et parasitologie des selles	Échantillon de selles recueilli dans le flacon stérile fourni par le laboratoire.	Pot à coproculture stérile, remis le plus vite possible après l'émission
Recherche de dermatophytes : Ongles, cheveux, squames	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prélever de préférence à la périphérie des lésions des squames à l'aide d'un vaccinostyle ou d'une curette. ▪ En cas de teigne, épiler les cheveux susceptibles d'être atteints. ▪ Pour les ongles, éliminer toute la partie de l'ongle atteinte, gratter à la limite de la zone saine avec un vaccinostyle ou d'une curette. ▪ En cas de lésion suintante, écouvillonner le pus et gratter le plancher de la lésion. 	Pots stériles Vaccinostyle ou curette
Plaie, escarre, pus profond etc.	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Prendre les précautions d'asepsie pour éviter de contaminer le prélèvement par les bactéries se trouvant normalement sur la peau. ▪ Mettre des gants à usage unique. ▪ Passer les écouvillons sur toute leur surface au niveau de la zone prélevée ▪ Noter la prise éventuelle d'antibiotiques. 	<ul style="list-style-type: none"> • Si abcès fermé : prélèvement à la seringue • Si abcès ouvert : Minimum : 2 écouvillons et 1 étalement sur une lame.
ORL : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Gorge : amygdales ▪ Oreille : conduit auditif externe ▪ Nez ▪ Pharynx ▪ Pus conjonctival 	Prélever avant antibiothérapie : <ul style="list-style-type: none"> ▪ au niveau des zones inflammatoires ou nécrotiques ▪ à la périphérie des fausses membranes, sur les amygdales ▪ Éviter de toucher la langue, la luette et la paroi postérieure du pharynx 	2 à 3 écouvillons stériles à acheminer dans les 2 heures au laboratoire à température ambiante
Expectoration	Faire le prélèvement avant le lever pour le crachat et dans l'heure qui suit le lever pour le tubage	Flacon stérile, acheminé le plus rapidement au laboratoire

3. APRES LE PRÉLÈVEMENT

ÉLIMINATION DES DÉCHETS

PR-A-003

Élimination de l'aiguille :

Les aiguilles doivent être obligatoirement éliminées dans un container rigide prévu pour récupérer les DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux), immédiatement après le prélèvement et au vu du patient. Le recapuchonnage est interdit.

Élimination des autres DASRI :

Lors des prélèvements à domicile, aucun déchet potentiellement contaminé n'est laissé chez le patient. Ils sont éliminés dans un container DASRI.

Élimination des déchets confidentiels :

Les déchets confidentiels doivent être détruits avant d'être éliminés.

TRANSPORT DES ÉCHANTILLONS

PR-A-010

Les prélèvements effectués à l'extérieur du laboratoire sont acheminés au laboratoire par le préleveur. Toutefois en cas d'urgence, ou si l'échantillon nécessite un pré-traitement particulier (congélation immédiate, centrifugation rapide, etc.), le préleveur ramène les échantillons au laboratoire le plus rapidement possible.

Les échantillons sont déposés dans des pochettes contenant un sachet absorbant (une pochette par patient). Ces pochettes sont à double compartiment : un externe renfermant la prescription et la fiche de transmission, et un interne destiné à recevoir les tubes de prélèvement. L'ensemble des pochettes est transporté dans une mallette de prélèvement portant le logo « UN 3373 Matières biologiques catégorie B ». Le préleveur confie ses échantillons à l'accueil du laboratoire.

4. SÉCURITÉ

CONDUITE À TENIR EN CAS D'INCIDENT DE PRÉLÈVEMENT

INS-A-005

Incident ou Accident	Cause	Conduite à tenir
Hématome au point de prélèvement	Garrot trop serré, veine trop fine, piqure hésitante, abord veineux difficile patient sous traitement anti-coagulant...	Rassurer le patient. Compresser le point de prélèvement bras tendu, surélevé S'assurer de l'arrêt de saignement Poser une compresse alcoolisée et pratiquer un pansement occlusif Conseiller de refaire le pansement alcoolisé 2 fois par jour si l'hématome devait persister
Malaise du patient sans perte de connaissance	Anxiété, jeûne, ...	Rassurer le patient. Arrêter le prélèvement et comprimer le point de prélèvement. Noter l'apparition de signes tels que sueurs, nausées, sensation de faim... Incliner le dossier du fauteuil de manière à ce qu'il soit le plus allongé possible Relever les jambes du patient de manière à ce qu'elles soient les plus hauts possibles et le couvrir si nécessaire Eviter la perte de connaissance en retenant l'attention du patient Faire prévenir le biologiste sans laisser le patient seul Il est possible de faire boire le patient et le sucrer (quelques gorgées d'eau et un morceau de sucre à croquer)
Malaise du patient avec perte de connaissance	Anxiété, jeûne, causes médicales	Arrêter le prélèvement, Incliner le dossier du fauteuil de manière à ce qu'il soit le plus allongé possible Relever les jambes du patient de manière à ce qu'elles soient plus hauts possibles et le couvrir si nécessaire Faire prévenir un biologiste sans laisser le patient seul. Surveiller la reprise de connaissance du patient. En règle générale, ce genre d'incident ne dure que quelques secondes Il est possible d'hydrater et de sucrer (quelques gorgées d'eau et un morceau de sucre) Si ce type d'incident se prolonge et que le patient éprouve des difficultés à se rétablir, appeler le 15 Remarque : en cas de crise d'épilepsie prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter que le patient ne se blesse.

Sortie de malaise : mettre le patient en position assise pendant quelques minutes pour éviter le phénomène d'hypotension orthostatique avant de l'autoriser à se lever. S'assurer de son état de vigilance avant de le laisser partir.

CONDUITE À TENIR EN CAS D'ACCIDENT AVEC EXPOSITION AU SANG

INS-A-006

Premiers soins :

Situation	Action
Projection d'échantillon biologique dans les yeux	Ne pas frotter les yeux, laver abondamment à l'eau ou avec du sérum physiologique Retirer si c'est le cas, les lentilles de contact
Piqûre, blessure cutanée ou projection sur peau lésée	Ne pas faire saigner la blessure Nettoyer la plaie à l'eau courante et au savon afin d'éliminer toute trace de sang au niveau de la peau Tremper ou imbiber la zone blessée dans ou avec un antiseptique pendant 10 mn. (Dakin, solution de javel à 9° diluée au 1/5, ou à défaut Bétadine dermique jaune pure ou alcool à 70°)

Déclaration de l'accident :

La déclaration d'accident de travail doit être effectuée dans les 24 heures auprès de la médecine du travail et de la CPAM. Un médecin doit être consulté immédiatement afin d'évaluer le risque infectieux et envisager la mise en place d'un traitement prophylactique antiviral.

Suivi sérologique et clinique :

Après avis médical et en fonction du contexte clinique.

5. DIVERS

CONFIDENTIALITÉ DES RÉSULTATS

PR-A-012

- Toutes les informations des patients sont protégées par le secret médical, le personnel est tenu d'assurer la confidentialité des informations qu'il détient de part son activité au sein du Laboratoire.
- Les comptes rendus des résultats sont remis au patient en main propre ou à une tierce personne dûment mandatée (dans ce cas, veuillez nous le signaler au secrétariat). Les résultats peuvent également être transmis au médecin prescripteur du patient, sauf opposition de celui-ci.
- Les résultats peuvent être communiqués par téléphone (à l'exception des résultats de sérologie virale : VIH et HEPATITES) uniquement si notre correspondant nous fournit le numéro de dossier inscrit sur la carte donnée lors du prélèvement.
- Exceptionnellement, les résultats peuvent être envoyés sous pli cacheté à l'adresse communiquée par le patient (le laboratoire ne peut garantir les délais d'acheminement du courrier).
- Les analyses réalisées dans le cadre d'un prêt financier ne sont pas directement communiquées à la compagnie d'assurance ou au médecin de celle-ci mais au patient qui choisira de les communiquer s'il le souhaite à cet organisme.
- Lorsque le patient est un mineur, les résultats sont remis au représentant légal ou au médecin prescripteur, à l'exception des analyses réalisées en matière de contraception, de diagnostic de grossesse et d'interruption volontaire de grossesse.

Dans ce cas, la loi du 4 Juillet 2001 prévoit que la mineure a la possibilité de faire réaliser ses examens sans le consentement de ses parents.

- Les comptes rendus d'analyses réalisées dans le cadre de la médecine du travail sont adressés directement au médecin du travail prescripteur.

TIERS PAYANT AU LABORATOIRE

Afin que le patient puisse bénéficier du tiers payant, le laboratoire vous demande de vous munir de :

- La carte vitale du patient, ou, à défaut, son attestation,
- La carte de mutuelle esn cours de validité, avec une prise en charge des actes de laboratoire.

INFORMATIONS AUX PATIENTS

HONORAIRES ET TARIFS :

Ce laboratoire de biologie médicale est conventionné.

La nomenclature des actes de biologie médicale peut être consultée à votre demande.

TARIFS CONVENTIONNELS EN COURS :

Lettre clé B= 0,27 euros

Acte de prélèvement : 3,78 euros

Indemnité forfaitaire de déplacement : 3,66 euros

Certains examens spécialisés de biologie médicale sont confiés à un laboratoire sous traitant. Cette information vous sera communiquée systématiquement.

Dans le cadre de la loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé et conformément au Décret n°2009-152 du 10 Février 2009 –art .1 :

«Votre laboratoire pratique des honoraires conformes aux tarifs de l'assurance maladie. Ces tarifs ne peuvent être dépassés, sauf en cas d'exigence personnelle de votre part, s'agissant de l'horaire ou du lieu des actes pratiqués.

Si votre laboratoire vous propose de réaliser certains actes qui ne sont pas remboursés par l'assurance maladie, il doit obligatoirement vous en informer.

Dans le cas prévu ci-dessus où votre laboratoire peut déterminer librement ses honoraires ou ses dépassements d'honoraires, il en détermine le montant avec tact et mesure »

INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Ce laboratoire d'analyses médicales dispose d'un système informatique, réservé à l'usage de son personnel habilité, pour lui permettre de gérer plus facilement la facturation des actes pratiqués ainsi que l'édition des résultats d'analyses.

Les renseignements nécessaires à l'établissement de la facturation ne sont transmis qu'aux patients et, dans le cas des procédures de tiers payant, aux organismes de sécurité sociale dont ils relèvent ainsi que, le cas échéant, à leur organisme d'assurance maladie complémentaire.

Vous pouvez accéder à ces informations en vous adressant au directeur de ce laboratoire*.

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 2 novembre 1994, les résultats d'analyses ne peuvent être transmis qu'au patient, au praticien prescripteur et, à la demande du patient, au médecin désigné par lui.

**Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés*

6. ANNEXES

Annexe 1 : Liste des examens du laboratoire

Annexe 2 : Fiches de transmission de prélèvement (sanguin et bactériologique)